

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs

IL ÉVENTRE SON PÈRE ET LUI TIRE UNE FLÈCHE DANS LA TÊTE

**Jean-Paul** Fournier, âgé de 80 ans a été retrouvé mort gisant dans une mare de sang chez lui à Gières (France). Il était éventré, la tête transpercée d'une flèche. Peu de temps après, une voiture a été retrouvée précipitée du haut d'une falaise. Dans l'habitacle accidenté, il n'y avait personne. Les gendarmes ont appris que le véhicule appartenait à Jean-Pascal Fournier, le fils de la victime âgé de 47 ans. Un vaste dispositif a alors été déployé pour le retrouver. Le quadragénaire a tenté de se suicider mais la mort n'a pas voulu de lui. Il a été interpellé et placé en garde à vue. On ignore encore les raisons de son geste.

## UNE ÉTUDIANTE EN MÉDECINE ÉTRANGLÉE À MORT

**A** Furci Siculo (Italie), une violente dispute a éclaté dans un couple au cours de laquelle Antonio De Pace, 28 ans, a étranglé à mort Lorena Quaranta, 27 ans. Puis il a appelé les secours : "Venez je l'ai tuée", a-t-il confessé. Il a ensuite tenté de se suicider en s'ouvrant les veines. Les secours n'ont pu que constater le décès de la victime. Celle-ci, originaire de Favara, était étudiante en médecine à l'Université de Messine. Elle était passionnée par ses études et son futur métier. Son compagnon a été transporté à l'hôpital mais ses jours ne sont pas en danger. Il a été interpellé et placé en garde à vue.

## IL PLANTE UN COUTEAU DANS LA JOUE DE SON EX ET LA MORD À LA JAMBE

**Un** homme, âgé de 28 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Seine-et-Marne (France) pour violences conjugales. Durant la nuit du Nouvel An à Melun, Elena avait reproché à son compagnon d'avoir trop bu. Fou de rage de cette réflexion, le jeune homme l'avait sévèrement mordu à la jambe. Puis il s'était saisi d'un couteau à viande et l'avait planté dans la joue de sa compagne. Bien qu'examinée à l'hôpital, Elena avait gardé la lame d'une douzaine de centimètres dans la joue durant une quinzaine de jours. En raison d'une infection de la plaie, une radio avait été pratiquée et la lame détectée. La victime n'a jamais voulu porter plainte. Son compagnon a été condamné à 5 ans de prison.

Rassemblés par JNE

# Interpellé pour contrefaçon de solutions hydroalcooliques

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**L**A lutte contre le Covid-19 au Gabon n'a pas manqué de réveiller le génie créateur de personnes désireuses de se faire de l'argent facile, c'est-à-dire par des moyens illégaux. L'un de ces filous vient de se faire prendre par les éléments de la direction des Affaires criminelles (DAC).

Il s'agit d'Émile Gaston François Sonie Issembet, un compatriote de 47 ans. Il a été interpellé le 4 avril courant, à Akanda, pour trafic de solutions hydroalcooliques, produit qu'il fabriquait dans un laboratoire clandestin, dans la localité précitée.

Le mis en cause avait un mode opératoire bien huilé. Il achetait, en pharmacie, des flacons d'alcool, de la glycérine, du gel brut et l'eau Dakin. Il les diluait ensuite dans une

bonne quantité d'eau potable. La solution ainsi obtenue était alors écoulee à Libreville et ses environs, dans des petits tubes portant une étiquette également falsifiée.

Le "laborantin" Issembet a pu gagner de l'argent grâce à cette activité illicite. En revanche, l'usage de ce faux produit n'aurait pas été sans conséquence pour les utilisateurs. Certains se seraient, en effet, retrouvés avec des enflures au niveau des mains.

Selon les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge de l'enquête, le pot aux roses a été découvert avec le concours de la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), un organe administratif placé sous la tutelle du ministère de la Santé, et qui est chargé de la réglementation du système pharmaceutique. Le présumé

contrefacteur a été arrêté alors qu'il tentait de livrer le produit illicite à des clients.

Issembet devrait être déféré devant le parquet cette semaine. Il risque gros car, selon l'article 588 du nouveau Code de procédure pénale, "quiconque, sans autorisation préalable des administrations compétentes, détient, offre, cède, vend, acquiert, achète des produits pharmaceutiques, emploie lesdits produits ou en fait un usage non justifié par une prescription médicale, est puni d'un emprisonnement de 7 ans au plus, et d'une amende d'une valeur égale au quintuple de la valeur de la saisie".



Photo: DR

Le présumé trafiquant de gels hydro alcooliques risque gros.

## Quatre présumés dealers interpellés par l'Oclad

Abel EYEGHE EKORE  
Ntoum/Gabon

**L'**ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoum a mis la main, vendredi dernier, à Libreville, sur un groupe de quatre trafiquants présumés de cocaïne : la Camerounaise Suzanne Ongobassomben, 40 ans, le Nigérian Barthélémy Okori, 55 ans, ainsi que les Gabonais Marius Lendoye alias Pianke, 40 ans, et Elise Nsa Mba alias Carole, 44 ans.

Les concernés, semble-t-il, exerçaient depuis longtemps cette activité illicite à Libreville et ses environs. En effet, Ongobassomben et Lendoye ont été appréhendés du côté de Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement, par les limiers de l'Oclad qui les filaient depuis un certain temps. Les deux suspects ont été contraints de conduire les enquêteurs au quartier Petit-Paris, dans le 3e arrondissement, où habite Elise Nsa Mba. Celle-ci serait la courroie de transmis-



Photo: Abel Eyeghe

Les quatre suspects seront présentés devant le parquet cette semaine.

sion de toutes les transactions effectuées par son groupe avec la clientèle. Une fois sur les lieux, les limiers de l'Oclad l'ont prise en flagrant délit d'ensachage de 30 grammes de cocaïne en compagnie d'Okori.

Lors de l'interrogatoire, Okori, qui serait le cerveau de ce trafic, a avoué aux fonctionnaires de police qu'il importe ce produit illicite du Nigeria. Il a même ajouté qu'il lui arrive, parfois,

d'introduire au Gabon jusqu'à 500 grammes de cocaïne et de l'écouler sur le marché, avec l'aide de ses trois complices présumés.

Les quatre présumés dealers sont actuellement gardés à vue dans les locaux de l'Oclad à Ntoum. Dès que l'enquête préliminaire sera bouclée, ils seront présentés devant le procureur de Libreville pour la poursuite de la procédure.